



## MAIRIE DE LA BOISSIERE

### CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2020

**Etaient présents** : CROS Jean-Claude, HOCHART Danièle, LEGRAND Magda, LEPORCQ Elisabeth, MALAVAL Céline, MARTINEZ Charles-François, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel, SARROUY Edwige, SCHUEHMACHER Jérôme

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir** : BOUDES Jean-Pierre (pouvoir à M. PRUNIER), DESCAILLAUX Arlette (pouvoir à Mme LEPORCQ), GENTILHOMME Céline (pouvoir à M. SCHUEHMACHER), LAINÉ Sébastien (pouvoir à M. PEREIRA)

1. A l'unanimité, approbation de la décision modificative n°2 du budget communal 2020
2. A l'unanimité, décision de maintenir pour 2021 les tarifs actuels des concessions de terrain et columbarium dans le cimetière
3. A l'unanimité, décision de maintenir pour 2021 les tarifs actuels de location de la salle polyvalente
4. A l'unanimité, décision de maintenir pour 2021 les tarifs actuels du restaurant scolaire et d'accueil des fratricités durant la pose méridienne
5. A l'unanimité, décision de maintenir pour 2021 les tarifs actuels des activités péri et extra scolaires
6. A l'unanimité, décision de maintenir pour 2021 les tarifs actuels des repas du 13 juillet
7. A l'unanimité, approbation des termes de la convention de groupement de commande de la communauté de communes pour la passation de marchés informatiques et télécoms
8. A l'unanimité, désignation des représentants de la commune siégeant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la passation de marchés informatiques et télécoms : titulaire : PERRET, suppléant : PRUNIER
9. A l'unanimité, approbation des avenants portant prorogation des conventions de mutualisation avec la communauté de communes

10. Le conseil municipal prend acte de l'additif et rectificatif du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de la communauté de communes – exercice 2019

11. A l'unanimité, mandat est donné au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque santé

12. M. le maire rend compte au conseil municipal de ses décisions prises dans le cadre de l'exercice des délégations de pouvoir au titre de l'article L2122-22 du CGCT

13. Questions diverses

Vu pour être affiché le 22 décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 21 décembre 2020,

LE MAIRE,  
Jean-Claude CROS

